

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

Nous Attendons Vos Actes!

Les paroles font plaisir mais n'apportent rien de pratique—Elles sont comme la morphine qui endort le malade et lui fait oublier son mal.

POUR BIEN CÉLÉBRER LA CONFÉDÉRATION

Au Nouveau-Brunswick, la population française compose plus d'un tiers de la population. Nous sommes donc un tiers de l'organisme social qu'est notre province.

Tout comme le bon fonctionnement de l'organisme humain dépend de la bonne condition de chacun de ses membres, ainsi le Nouveau-Brunswick dépend de la santé morale et intellectuelle de tous les individus qui le compose.

La population française de cette province souffre depuis longtemps d'un mal social, qui l'empêche de coopérer avec le maximum d'intensité au développement général. Chaque membre et chaque organe du corps humain a une fonction spéciale à remplir. Il la remplira en autant qu'il la développera. Les yeux sont faits pour voir, les mains pour toucher et les jambes pour marcher. L'on ne peut convertir les yeux en un organe d'audition, et marcher sur les mains n'a pas encore été trouvé pratique, pas plus que de travailler avec les pieds.

Notre système actuel d'éducation tend à détourner de sa fonction naturelle, une forte partie de notre organisme social. L'enseignement unilingue de nos écoles publiques et les procédés de traduction dans nos écoles dites bilingues (par la langue employée et non par l'enseignement) cherchent à tromper la nature chez nos enfants français.

Notre mal s'étend encore plus loin et il a été tant de fois dénoncé que nous nous abstenons d'y revenir aujourd'hui.

Notre race souffre d'inanition. La masse du peuple, inconsciente du danger, endure son mal sans chercher à le guérir. Plusieurs de ceux qui réalisent la gravité de ce mal, n'ont pas le courage de demander les médicaments nécessaires. D'autres, un petit groupe ceux-là, conscients du devoir qui leur incombe, et soucieux de guérir la race de l'anglicisation qui la dévore comme un chancre, demandent des remèdes. Que font ceux entre les mains de qui repose notre vie nationale?

Au malade qui se tort sur un lit de douleurs, le médecin donne de la morphine pour lui faire oublier son mal. Le patient s'endort pour quelques heures. A son réveil, pour engourdir de nouveau le mal qui a continué son travail pendant le sommeil, on répète la dose. Et la mort survient généralement entre deux piqûres.

Ainsi agissent nos administrateurs, ceux qui ont le devoir de veiller à la santé intellectuelle et morale de tous les habitants de la province ou du Canada. Les discours de bonne entente devenus aujourd'hui une manie chez les orateurs anglais, les ronflants discours aux parlements dans lesquels on prêche l'unité des races sans rien faire pour l'amener, les paroles élogieuses à notre égard en toutes occasions, voilà autant de piqûres qui servent à engourdir le mal anglicisateur qui nous torture et à faire cesser nos plaintes inquiétantes.

Il semble que ce système ne peut durer bien longtemps. Il est temps plus que jamais de dire à nos administrateurs que leurs remèdes homéopathiques sont impuissants. Il nous faut plus que des paroles élogieuses, plus que des promesses; il nous faut des actes.

Le ministre provincial actuel, sous la présidence du premier ministre dont l'esprit large est prôné par tous ses amis politiques et qui, lui-même, ne manque jamais une occasion de nous lancer des fleurs, n'a-t-il pas promis il y a quelques deux ans à certains délégués, de voir à ce que le programme scolaire dans les écoles françaises de la province soit remanié de façon à le rendre plus pratique?

Le Dr W. S. Carter, surintendant de l'Instruction publique, n'a-t-il pas dit, le 6 octobre dernier à Moncton, qu'il "conseillait à tous les instituteurs de la province du Nouveau-Brunswick d'apprendre le français"? A-t-il jamais songé à refaire le programme scolaire des écoles publiques et également celui de l'Ecole Normale, pour leur faciliter cette tâche?

L'hon. M. Léger, le représentant des Acadiens dans le ministère actuel, n'a-t-il pas dit dans son discours sur le budget au cours de la session qui vient de se terminer, que "Nos compatriotes anglais commencent maintenant à réaliser l'importance de parler les deux langues et il est évident que nous allons tous travailler harmonieusement à améliorer sous ce rapport notre système scolaire".

Qu'attend-on pour solutionner notre problème scolaire? Une plainte générale! Une requête endossée par des milliers de signatures? Une délégation considérable? Ou de la bonne volonté, un peu d'énergie et du désintéressement politique?

Ceux qui s'intéressent à la survivance de notre peuple exigent aujourd'hui des actes. La population française de cette province n'aura aucun intérêt à la célébration de l'anniversaire de la confédération si la majorité dirigeante n'est pas prête à faire son devoir.

Nous sommes las des promesses. Les discours de bonne entente nous ennuiant. Les paroles élogieuses venant de compatriotes anglais nous répugnent. Et à moins que l'on ne produise des actes, tout cela sera pour quelques-uns, de la diplomatie, mais pour nous, de l'hypocrisie.

Messieurs les gouvernants, nous attendons vos actes!

J.-G. B.

G. N. TRICOCHÉ

VARIÉTÉS

UNE NOUVELLE MURAILLE DE LA CHÔNE

Malgré l'existence du Pacte de Locarno, la France, apparemment, éprouve encore de sérieuses appréhensions, à l'égard de l'Allemagne. Et on ne saurait la blâmer quand on songe que pactes, traités et autres mirifiques promesses sont parfois considérés comme de simples "chiffons" de papier, lorsque des forces formidables sont prêtes à appuyer les violations du droit. Toujours est-il que le gouvernement français projette maintenant d'élever une série ininterrompue de forts, et peut-être même de tranchées depuis la frontière de Suisse jusqu'à la Mer du Nord—350 milles à vol d'oiseau, soit une distance supérieure à celle séparant Edmundston de Halifax! Ceci ne peut manquer d'éveiller dans l'esprit le moins observateur une analogie curieuse avec une autre entreprise du même ordre, datant de plusieurs siècles, avant l'ère chrétienne: la Muraille de la Chine. Celle-ci, toutefois, avait une autre envergure: 1,500 milles de long, c'est-à-dire la distance entre Boston et St-Paul en Minnesota, à travers des marais, des forêts, et par dessus des montagnes atteignant parfois 5,000 pieds de hauteur. Soit dit en passant, la grandeur de cette œuvre peut s'apprécier quand on remarque

que la Muraille comprenait autant de maçonnerie que tous les édifices et maisons existant en Angleterre et en Ecosse aujourd'hui. En somme, hélas, notre pauvre humanité n'a pas fait de bien brillants progrès dans le sens de l'harmonie universelle depuis les origines de l'histoire. Le barrage projeté de l'Est de la France et la Muraille des Chinois en sont des preuves malheureuses, pendant quatorze siècles, à pu tenir en respect les Tartares; on peut se demander quelle sera l'efficacité de la Barrière de l'Est. Evidemment, elle donnerait tout au moins le temps de mobiliser l'armée française avant une invasion du territoire. Cependant, les frais de cette gigantesque entreprise seraient élevés: sept milliards de francs. La main d'œuvre et les matériaux ont singulièrement augmenté de prix depuis le temps des empereurs chinois de 300 ans avant notre ère, et même l'époque où l'empereur romain Adrien érigea contre les Pictes le célèbre Mur d'Angleterre. A l'heure actuelle la Muraille de la Chine coûterait, dit-on, autant que tout l'ensemble des voies ferrées des Etats-Unis—ce qui n'est pas peu dire...

George Nestler Tricoché.

La Langue Française

Droits de la Langue Française au Canada

La valeur intime de la langue française, sa mission apostolique et française en notre pays démontrent son extrême importance pour la nationalité canadienne-française et pour le Canada lui-même. Mais, de fait, la langue française peut-elle légitimement revendiquer le droit de remplir le mandat que lui ont confié nos ancêtres? Peut-elle, à juste titre, ambitionner de prolonger, sur le continent américain, la civilisation catholique et française dont elle est le plus puissant véhicule?

Pour l'individu comme pour l'âme collective qu'on nomme race, la conscience de ses droits est un élément de fierté et un stimulant d'énergie. Cette clarté vue d'un réel avoir indique les responsabilités et montre les devoirs: elle marque à un peuple la vraie place qu'il possède ou celle qu'il devrait occuper, lui intime l'obligation de vivre pleinement sa vie et de ne pas frustrer ses descendants.

Si la préoccupation de ses droits est utile en tout temps, elle s'impose surtout quand ils ont été mis en doute, tenus en échec ou injustement amoindris. Elle devient alors, un préservatif contre la faiblesse ou la lâcheté; elle prescrit la résistance aux empiètements nouveaux et ordonne de reconquérir les droits perdus.

Au Canada, avant 1760, les droits de la langue française n'étaient pas mis en question: elle était chez elle, en ce pays, et depuis plus de deux siècles. Depuis la conquête, elle a dû lutter pour vivre et, aujourd'hui, moins que jamais elle ne se résigne à la mort.

A) Avant 1767

Le litige a commencé vers 1763; il eut sa crise aiguë en 1840, et, malgré les apaisements de 1867, il se poursuit plus ou moins violent dans les diverses parties du pays.

"Ils deviennent sujets du Roi", disait la Capitulation de Montréal. Par ces mots, nos ancêtres changeaient d'allégeance politique, mais entendaient rester catholiques et français. Leur religion était explicitement protégée, leur langue et le droit de la transmettre à leurs enfants implicitement garantis. Ils avaient d'ailleurs pour eux le droit naturel. Nos pères n'étaient-ils pas les premiers occupants du pays? Ce pays, ne l'avaient-ils pas colonisé et développé?

Le droit naturel est inaliénable comme la nature elle-même. La conquête peut limiter ou modifier les droits d'une collectivité, elle est impuissante à changer la nature des individus, et partant les droits qui en découlent. L'homme par nature est sociable: il a donc le droit de parler la langue que lui apprennent ses parents et de l'enseigner à ses fils.

Porte de leurs droits et fers jusque dans l'épreuve, mais quand même loyaux sujets britanniques, nos pères gardaient jalousement le parler maternel. Le traité de Paris et les Capitulations de Québec et de Montréal ignoraient leur langue, ils ne la proscrivaient pas et ne pouvaient pas justifier la proscrire.

Une poignée d'officiers anglais tentèrent l'aventure: le barreau devenait anglais, le parlement voulait être anglais, l'école anglo-protestante cherchait à angliciser les petits Canadiens. La fierté et la ténacité de nos ancêtres firent avorter toutes les tentatives d'outrage contre la langue française: bon gré mal gré la coexistence de la langue française et de la langue anglaise fut maintenue. L'Acte de Québec et la Constitution de 1791 ratifièrent cet état de choses. L'iniquité de 1840 essaya de le renverser. Mais, le droit, un instant foulé aux pieds, reprit chez nous sa vraie place et, en 1867, la langue française était solennellement reconnue officielle à l'égard de la langue anglaise.

(A Suivre)

— PASSIM —

EN FRANÇAIS

Le gouvernement provincial, reconnaissant les droits de la minorité dans la province, vient de permettre aux médecins d'écrire leurs prescriptions en français. Ça ça compte!

NOUVELLE LOI

Une dépêche de Washington nous apprend que les autorités américaines de l'immigration vont bientôt donner avis qu'à partir du 1er juin prochain les résidents du Canada, nés en dehors du Dominion, qui traversent la frontière chaque jour pour aller travailler aux Etats-Unis, devront se conformer aux lois de l'immigration américaine. Ceci signifie que ceux qui ont obtenu de l'emploi aux Etats-Unis depuis la mise en vigueur des lois restreignant l'immigration, devront s'enregistrer suivant le pourcentage d'immigration fixé pour l'année durant laquelle ils ont commencé à travailler aux Etats-Unis. Les canadiens de naissance ne seront pas dérangés par ce nouveau règlement, ce qui veut dire que la plupart des résidents d'Edmundston travailleront à Madawaska, Maine, n'ont pas raison de s'alarmer.

POURQUOI CETTE BLAGUE?

Un correspondant du "Soleil" à Shédiac, a adressé à ce journal une correspondance au sujet du prochain congrès régional des instituteurs acadiens, à St-Joseph. On y trouve le "bluff" suivant: "L'enseignement de la langue française a fait de rapides progrès dans les écoles publiques de la province durant les derniers quinze ans, grâce au zèle et à la haute compétence déployés par les inspecteurs Hébert et Doucet dans l'accomplissement de leurs devoirs." En voilà un que la morphine assimilatrice a engourdi tout de bon.

EXEMPLE A SUIVRE

Nous lisons dans le dernier numéro du "Printers & Publishers": "Pendant que les malles canadiennes et les dépôts de journaux continuent à inonder notre population de journaux jaunes du pire caractère (yellow muckrakers) ne contribuant pas un sou aux trésors fédéral et provinciaux, l'Irlande et l'Australie sont décidées à faire la guerre aux mauvais journaux et aux revues malsaines."

En Irlande, le ministre de la justice est à préparer une liste des livres corrompeurs, des journaux et revues démoralisantes, presque tous d'origine anglaise, lesquels seront bannis.

En Australie, d'après un ordre du gouvernement, le terme "indécents" s'appliquera à toutes

publications ou gravures dont l'intention dissimulée tend vers l'immodestie."

Par contre, au Canada, toutes ses abominations, entrent sans droit, et contribuent à abaisser la morale de milliers de personnes. A la dernière session fédérale, M. Bourassa fut une seule fois du même avis que M. Hocken et c'est sur ce sujet: "Pour une fois, dit-il dans un de ses discours, je suis absolument du même avis que le député de Toronto-Ouest-Centre. Comme lui je veux protéger la jeunesse de ce pays contre la littérature malsaine, qui nous arrive actuellement des Etats-Unis et que l'on vend partout au Canada. L'an passé, en parlant de ma demande, le ministre des douanes du temps a défendu l'entrée du pays aux plus malpropres de ces magazines. Et la première chose qu'a faite le vertueux gouvernement qui a pris le pouvoir à la fin de juin a été d'admettre de nouvelles ces mêmes publications. Je m'adresse au député de Toronto pour demander au ministre des douanes présent de prendre les moyens de bannir cette littérature. Et si le ministre n'agit pas, il entend parler encore de cette affaire, devrait mettre en vigueur la loi dont s'est servi feu M. Borden, ou faire adopter un arrêté ministériel."

Le mal s'apprend plus facilement par les yeux que par les oreilles. Bien des parents se feront un scrupule de contourner l'histoire de leurs enfants, et cependant ils ne s'occupent pas des lectures. Le mal pénètre le grand garçon et la grande fille avec les journaux et revues genre Boston Herald ou True Stories. Les parents ne connaissent pas la langue anglaise et les enfants, victimes de l'école neutre et anglicisante, en profitent pour se délecter dans les histoires de divorce, de vol et de meurtre. Pauvres enfants!

POURQUOI ARRÊTER LES TRAVAUX?

La fin de la session provinciale a vu un débat assez mou sur la question du chemin de fer à Belton-St-Léonard. Un bill mandant l'autorité d'emprunter \$500,000 pour achever le tronçon sur ce chemin fut présenté à la Chambre. Peu après il y eut l'ouverture des débats, un amendement fut présenté réduisant cette somme à \$200,000, dont \$150,000 pour améliorer le bout de chemin actuel, et \$50,000 pour l'achat de machineries.

L'on comprend que l'opposition, en particulier, M. Michaud, ne laissa pas passer inaperçu cet amendement, signifiant que les travaux ne se continueraient pas.

Suite à la page 2

Central Cash Store

5c—10c—15c à \$1.00

JOS. DAVID, prop.
Edmundston, N.B.

Sacs en Papier

Pour Manteaux de fourrure, grandeur 30x54. Deux qualités et deux prix: Les uns en papier Kraft, très bons pour

.15c

Les autres en papier épais, à l'épreuve des mites, meilleurs pour

.30c